



# ASA DU PAYS DE MONTBÉLIARD

BP 65284, 25205 MONTBÉLIARD CEDEX

06 85 83 61 20 - [asapm25205@gmail.com](mailto:asapm25205@gmail.com)

SIREN : 784 145 542 inscrite le 15/09/1969

SIRET : 784 145 542 000 14

## REGLEMENT CHALLENGE ASA PM 2026

Ce challenge est ouvert à tous les membres licenciés répondant aux conditions suivantes :

- Avoir réglé sa cotisation 2025 de 45€
- Apposer sur son véhicule ou celui de son pilote le sticker de l'ASA PM, il doit être visible. Il sera donné gratuitement sur demande.

### Comptabilisation de vos résultats

Pour marquer des points dans nos challenges, il faudra remplir le formulaire accessible en ligne sur notre site internet, rubrique « CHALLENGE ASA PM » : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr) après chaque course y compris celle de l'ASA Pays de Montbéliard. Seuls les formulaires complets seront comptabilisés, soyez vigilants.

### Attention, merci de respecter les consignes suivantes :

L'envoi doit se faire dans **un délai de 1 mois** après l'épreuve.

De 1 à 2 mois après l'épreuve, les 5 points bonus de participation seront supprimés.

+ de 2 mois après l'épreuve, les points seront divisés par 2. Aucune exception ne sera faite.

Les classements seront mis à jour régulièrement et seront accessibles sur notre site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr). Il vous appartient de contrôler que vos classements soient bien à jour, **après le 15 décembre 2026, plus aucunes réclamations ne seront acceptées.**

Les résultats des épreuves qui se déroulent après le dernier week-end de novembre comptent pour 2027.

### Dotations

Chaque licencié classé se verra remettre une récompense et des trophées spéciaux seront attribués :

- Trophée junior, attribué à un(e) jeune de – de 25 ans ;
- Trophée Yves Brand, attribué à un bénévole méritant de l'association ;
- « Coupe des dames », attribuée à la meilleure féminine de chaque catégorie – Sponsorisé par une entreprise (en attente) ;
- Trophées des champions, attribués aux 5 meilleurs licenciés sur nos épreuves de l'ASA PM, toutes catégories confondues – Sponsorisé par une entreprise (en attente).

*Les cas litigieux seront traités par le comité directeur de l'ASA PM qui seul aura voix de décision.*

Des dotations financières seront distribuées sous forme d'avoir sur la licence ASA PM 2027 en fonction du bilan financier de la saison 2026 et en tenant compte du nombre de classés dans chaque catégorie.

**La présence à la remise des prix est obligatoire pour l'attribution des récompenses.**



# ASA DU PAYS DE MONTBÉLIARD

BP 65284, 25205 MONTBÉLIARD CEDEX

06 85 83 61 20 - [asapm25205@gmail.com](mailto:asapm25205@gmail.com)

SIREN : 784 145 542 inscrite le 15/09/1969

SIRET : 784 145 542 000 14

## Calcul des points

Le jour d'une épreuve organisée par l'ASA PM, seul les points marqués sur cette épreuve pourront être comptabilisés. **Toute autre épreuve dans la même discipline ne sera pas comptabilisée.**

Nous comptons sur nos licenciés pour faire vivre nos épreuves. Les points seront attribués en fonction du classement final de chaque épreuve.

Les différentes finales de la coupe de France ne seront pas comptabilisées.

Le total des points sera multiplié par un coefficient variant en fonction de la nature de l'épreuve :

- Epreuves régionales x1
- Epreuves nationales x1,25
- Epreuves ASA PM – Championnat de France – Internationales x1,5

## Seuls les 8 meilleurs résultats seront comptabilisés pour établir le classement final.

Rallye / Course de côte / Slalom (Moderne, VHC et VHRS) :

- Les points seront divisés par 2 si – de 3 partants dans le groupe.
- **NEW** Un point bonus sera attribué par nombre de partant dans la classe.

1 <sup>er</sup>	25 pts	10 <sup>ème</sup>	16 pts	19 <sup>ème</sup>	7 pts
2 <sup>ème</sup>	24 pts	11 <sup>ème</sup>	15 pts	20 <sup>ème</sup>	6 pts
3 <sup>ème</sup>	23 pts	12 <sup>ème</sup>	14 pts	21 <sup>ème</sup>	5 pts
4 <sup>ème</sup>	22 pts	13 <sup>ème</sup>	13 pts	22 <sup>ème</sup>	4 pts
5 <sup>ème</sup>	21 pts	14 <sup>ème</sup>	12 pts	23 <sup>ème</sup>	3 pts
6 <sup>ème</sup>	20 pts	15 <sup>ème</sup>	11 pts	24 <sup>ème</sup>	2 pts
7 <sup>ème</sup>	19 pts	16 <sup>ème</sup>	10 pts	25 <sup>ème</sup>	1 pts
8 <sup>ème</sup>	18 pts	15 <sup>ème</sup>	9 pts		
9 <sup>ème</sup>	17 pts	14 <sup>ème</sup>	8 pts		